

Le guide pédagogique des infrastructures vertes



Table des matières

01.	De quoi parle-t-on quand on parle d'infrastructures ?	4
------------	---	----------

02.	Pourquoi investir dans les infrastructures ?	6
------------	--	----------

03.	Quand on parle d'infrastructures vertes, de quoi parle-t-on ?	10
------------	---	-----------

	Pourquoi les infrastructures vertes sont-elles un outil incontournable de la transition énergétique ?	12
--	---	-----------

04.	Pourquoi investir dans les infrastructures vertes ?	16
------------	---	-----------

05. Comment investir dans les infrastructures vertes ? **20**

Le Crowdfunding pour financer une infrastructure verte près de chez vous **22**

Investir dans des Sociétés Anonymes qui investissent en direct dans des infrastructures **26**

Investir dans des fonds collectifs d'investissement liés aux infrastructures vertes **28**

06. Zoom sur une solution innovante pour favoriser la transition énergétique : Amundi Energies Vertes **30**

07. Conclusion **34**

De quoi parle-t-on quand on parle d'infrastructures ?

01.

Les infrastructures peuvent être définies comme les équipements et installations qui fournissent à la population d'un pays des services indispensables au fonctionnement, à la productivité économique et au bien-être d'une société.

Lorsque l'on parle d'infrastructures on a tendance à penser en premier lieu aux ponts, aux autoroutes, aux ports maritimes...

...Mais cela englobe bien plus de choses !

Le terme infrastructures désigne **un large ensemble d'équipements** comme par exemple les routes, les systèmes de distribution et de traitement des eaux, les systèmes d'irrigation, les aéroports, les transports publics, les écoles, les hôpitaux publics, etc.



La définition de la classe d'actifs « infrastructures » ne cesse toutefois de s'élargir, à tel point qu'on peut désormais considérer qu'elle intègre des actifs comme les centres de données (data center) ou les stations-service autoroutières par exemple.

Les infrastructures peuvent être financées par des fonds publics et/ou privés.

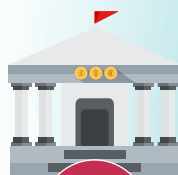
Il existe un **autre type d'infrastructures en plein développement** sur lequel nous allons nous focaliser dans ce guide : **les infrastructures vertes**. Une infrastructure verte est une structure qui **offre de multiples solutions à certains problèmes environnementaux, économiques et sociaux actuels** (pour plus de précision rendez-vous au chapitre 3).



Pourquoi investir dans les infrastructures ?

02.

Une fois acquise la notion d'infrastructures, la question est : pourquoi investiriez-vous une **partie de votre épargne** dans ce type d'actifs ?



1

Premièrement, il est intéressant de savoir que l'investissement dans les infrastructures est **en général réservé aux investisseurs institutionnels** ; Néanmoins, depuis quelques années, des solutions d'investissement permettent aux particuliers d'y accéder également.



2

Deuxièmement, comme nous l'avons vu plus haut, les infrastructures regroupent **tous les services et installations essentiels au bon fonctionnement d'une société.** Raison pour laquelle cette classe d'actifs est **particulièrement résiliente** puisque les États et les entreprises y réalisent des investissements autant en période de croissance qu'en période de crise.



Troisièmement, les revenus issus des infrastructures sont sécurisés et prévisibles pour une période donnée et cela en fait **un placement que l'on peut considérer comme relativement « sûr » par rapport à d'autres.**

Bien sûr, il est important de prendre en compte le fait qu'il s'agit d'un **investissement de long terme.** Le lien entre rentabilité et durée s'explique principalement par le poids important de l'investissement initial. La durée minimum d'investissement conseillée sur ce type d'actif est en général de 10 ans. Elle peut aller jusqu'à 20 ans.

Quels sont
les principaux
avantages de
cette classe
d'actif ?



01.

Diversification de vos investissements

Elle vous offre une diversification de votre patrimoine. Il est conseillé, de manière générale, de diversifier vos investissements dans différents types d'actifs pour réduire globalement le risque pris, le mutualiser.

02.

**Rendement stable
et prévisible**

Les infrastructures sont des investissements réalisés sur le long terme et sécurisés par des contrats pendant une période donnée. La sécurité apportée par les contrats signés entre les contreparties (états et/ou entreprises privées) permet de prévoir les revenus générés par l'investissement pendant une période donnée.

03.

**Faible corrélation aux
autres classes d'actifs**

Les investissements liés aux infrastructures ne suivent pas la même évolution que les marchés financiers (actions, obligations). Leur évolution dépend plutôt de la situation économique et des décisions gouvernementales que de l'évolution des marchés financiers.



**Dans ce guide, nous nous focaliserons
sur les infrastructures vertes.**

Quand on parle d'infrastructures vertes, de quoi parle-t-on ?

Les infrastructures vertes sont **un outil incontournable de la transition énergétique** ; elles permettent de générer **des avantages écologiques, économiques et sociaux** grâce à des **solutions naturelles et renouvelables**.

Les infrastructures vertes nous permettent de **profiter pleinement des avantages que la nature nous procure** et nous offrent la possibilité de **réaliser les investissements nécessaires afin de conserver et de renforcer ces avantages**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les énergies renouvelables représentent 11,7% de la consommation d'énergie primaire et 17,2% de la consommation finale brute d'énergie en France en 2019.

Source : Ministère de la transition écologique



L'hydroélectricité produit 11,2% ⁽¹⁾ de l'électricité en France. C'est une énergie qui n'émet pas de gaz à effet de serre, elle est utilisable rapidement grâce aux grandes quantités d'eau stockée et représente une énergie renouvelable très économique à long terme.

L'hydroélectricité est exploitée depuis la fin du XIX^e siècle, c'est la plus ancienne des énergies produites grâce à une ressource renouvelable.



L'énergie éolienne produit 7,2% ⁽²⁾ de l'électricité en France. C'est une source d'énergie intermittente, produite en fonction des conditions météorologiques. Le rendement énergétique et la puissance développée par les éoliennes sont fonction de la vitesse du vent.

78% | des Français sont favorables à l'installation d'éoliennes au large des côtes françaises ⁽³⁾



L'énergie solaire représente 2,2% ⁽²⁾ de la production d'électricité en France. Cette source d'énergie est produite grâce à la lumière du soleil, captée par des panneaux solaires et connaît un essor considérable depuis 5 ans à l'échelle mondiale.

85% | des Français sont favorables à l'installation de panneaux solaires en France ⁽³⁾

(1) Source : Bilan électrique 2019 - RTE

(2) Baromètre 2020 des énergies renouvelables en France - Observ'ER

(3) Sondage BVA - août 2020

Les 3 infrastructures vertes les plus connues en France sont

Pourquoi les infrastructures vertes sont-elles un outil incontournable de la transition énergétique ?

Ces dernières années, **les catastrophes écologiques ont été nombreuses** sur notre Planète. La température globale a fortement augmenté et reste élevée, ce qui pousse les différents pays du monde à se mobiliser pour limiter la progression du réchauffement climatique. L'utilisation d'infrastructures vertes répond directement à ce **besoin de changement dans notre consommation d'énergie** puisqu'elle nous permet de **générer des avantages écologiques, économiques et sociaux** grâce à des solutions naturelles et renouvelables.

Cette transition énergétique **n'aboutira que si chacun y contribue.**

En épargnant de manière responsable, vous contribuez à atteindre ces objectifs et vous faites un geste pour l'environnement.

39%
des Français

pensent que la lutte contre le changement climatique est « d'autant plus prioritaire » dans le contexte de crise sanitaire actuel⁽¹⁾.



MAX
2 °C

La France, l'Europe et une grande majorité des Etats dans le monde ont mis en place **une liste d'objectifs à atteindre** pour limiter les effets du réchauffement climatique à un maximum de 2 °C d'ici 2030 :

40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990⁽²⁾,



35% de réduction de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012⁽²⁾,



33% sera la part des énergies renouvelables dans la consommation finale en 2030⁽³⁾.



(1) Sondage BVA - août 2020

(2) Source : www.vie-publique.fr/en-bref

(3) Source : www.ecologie.gouv.fr

Au-delà de ces objectifs, les Nations Unies se sont également fixées des objectifs à l'horizon 2030 en lien avec la transition énergétique et les énergies renouvelables :

7 RECOURS
AUX ÉNERGIES
RENOUVELABLES



Objectif #7 :

Accroître de manière significative la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, à l'heure où plus de 80% de la consommation de la planète repose sur des énergies fossiles, et multiplier par deux l'amélioration de l'efficacité énergétique.

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURES



Objectif #9 :

L'agenda 2030 projette un monde industriel respectueux de l'environnement et recourant de manière rationnelle aux ressources naturelles, où la recherche et l'innovation seront plus fortement soutenues.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Objectif #12 :

Au centre de cette transformation on parle de la gestion sur le long terme des ressources, des déchets et des produits chimiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion du tourisme durable et le développement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Objectif #13 :

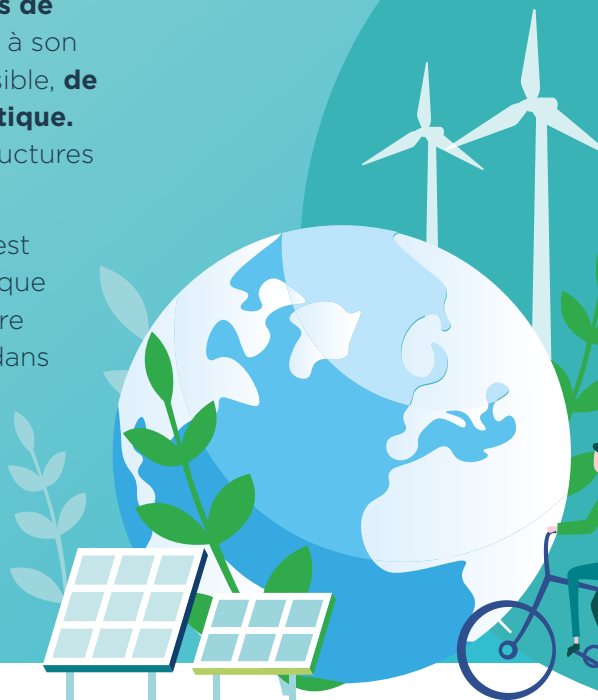
La température à la surface de la planète a déjà augmenté de 1,1 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et ne doit pas dépasser 2 °C et si possible 1,5 °C pour respecter l'Accord de Paris, entré en vigueur moins d'une année après son adoption lors de la COP21.

Pourquoi investir dans les infrastructures vertes ?

Pourquoi investir en particulier dans ce type d'infrastructures ?
Quels avantages présentent-elles ?

Comme nous l'avons vu, **l'urgence climatique est l'une des priorités de ce siècle ; il est donc important**, à son niveau et dans la mesure du possible, **de participer à la transition énergétique**.
Ce à quoi contribuent les infrastructures vertes.

Investir dans les énergies vertes est donc un **acte citoyen**, dans l'optique **d'avoir un impact positif** sur notre environnement et notre société dans les années à venir.



01.

**Donner
du sens
à son
épargne**

Investir dans les infrastructures vertes c'est donner du sens à son épargne en participant au financement d'une économie durable.

02.

**Participer
à la
transition
énergétique**

Investir dans les infrastructures vertes c'est contribuer au financement de la transition énergétique. Votre investissement a un impact positif direct sur l'environnement.

03.

**Faire
un acte
citoyen**

Investir dans les infrastructures vertes c'est participer à l'atteinte des objectifs environnementaux français, européens et mondiaux (COP 21, ODD...)

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**COP21 - COP21
PARIS 2015**
en français et en anglais



Lorsque vous investissez dans des infrastructures, celles que vous détiendrez indirectement, **peuvent se situer à différents stades de développement :**

Elles peuvent être sur le point d'être construites ou **en cours de construction**, on parle alors de :



Elles présentent alors **différents types de risques** en fonction du moment où vous investissez dans le cycle de vie de l'infrastructure.

Avant le début de la construction ou pendant la phase de construction : il existe un risque lié aux conditions économiques, aux conditions des marchés financiers (risque de taux), aux procédures juridiques avant l'obtention des autorisations d'exploitation, aux changements de réglementations gouvernementales, aux retards possibles de construction liés aux conditions climatiques ou d'origine humaine, ...

À NOTER :

on parle de rupture technologique lorsqu'un produit ou un service devient obsolète suite à l'apparition sur le marché d'une nouvelle technologie sur le marché qui viendrait remplacer la précédente.

Elles peuvent être déjà construites et **en cours d'exploitation**, on parle alors de :

Brownfield



Une fois l'infrastructure construite et en cours d'exploitation : il existe un risque lié à cette exploitation, un risque de rupture technologique, un risque climatique et toujours les risques liés à la conjoncture économique.

Comment investir dans les infrastructures vertes ?

05.

Il existe **différentes méthodes pour investir** dans des infrastructures vertes :

1



Le crowdfunding

2



L'investissement dans une société qui elle-même investira en direct dans des infrastructures.

3



Investir dans un fonds commun de placement qui lui-même investira dans plusieurs sociétés liées de manière directe ou indirecte aux infrastructures vertes.

Le crowdfunding

Si vous souhaitez investir dans **des infrastructures proches de chez vous**, que vous pourrez aller voir dans votre région par exemple, le crowdfunding peut être la solution adaptée.

Le crowdfunding, aussi appelé **financement participatif**, est un investissement **en direct** qui permet à l'investisseur de placer la somme de son choix dans un projet auquel il croit. Il **devient en partie actionnaire du projet qu'il finance**. Il doit donc percevoir des **revenus réguliers** liés à l'exploitation de l'infrastructure. Il prend un risque direct en capital, lié à la construction/l'exploitation de l'infrastructure qu'il a choisie.

Si vous optez pour cette solution, il est important de se renseigner au préalable sur la société qui construira et exploitera l'infrastructure dans laquelle vous investissez.

L'inconvénient de ce type d'investissement est que le **risque est concentré en général sur un seul actif**, par exemple sur 1 centrale solaire ou sur un groupe de 10 éoliennes. Le bénéfice peut également s'avérer plus élevé, puisqu'il y a moins d'intermédiaires.



**Exemple de société
pratiquant le Crowdfunding :**



Enerfip est une plateforme de financement participatif spécialisée dans les énergies renouvelables qui a déjà financé une trentaine de projets, essentiellement en éolien et en photovoltaïque. Elle engrange une collecte totale de plus de 68 millions d'euros depuis 2014.



Explication
du fonctionnement
du crowdfunding :

4

**VOUS DEVENEZ
DÉTENTEUR D'UNE
PART DE L'IN-
FRASTRUCTURE VERTE**



5

**VOUS RECEVEZ
DES REVENUS LIÉS
À L'EXPLOITATION DE
L'INFRASTRUCTURE
VERTE**



1

PARTICULIERS



2

**PLATEFORME DE
CROWDFUNDING**



3

**CHOIX D'UNE
INFRASTRUCTURE VERTE**

Investissement dans des Sociétés Anonymes qui investissent en direct dans des infrastructures

Votre intermédiaire financier peut vous donner accès à un investissement dans les infrastructures vertes **via une SA dont l'objet est d'investir directement ou indirectement dans des infrastructures liées à la transition énergétique.**

L'intérêt de cette option par rapport à la précédente est qu'elle vous offre en général une **vue précise des investissements réalisés et qu'ils sont plus diversifiés que dans l'option du Crowdfunding.**

Une SA vous **informera régulièrement** des actifs achetés et **vous saurez précisément dans quoi vous investissez** par son biais (éoliennes ? Centrales solaires ? Centrale hydroélectrique ? Combien ? Où ? Achat en direct ou via un producteur d'électricité verte ?).

Contrairement au crowdfunding, vous **détiendrez indirectement plusieurs actifs, le risque sera donc mutualisé.**

En revanche, ils ne seront peut-être pas situés à côté de chez vous ! Mais si vous habitez dans le Nord de la France, vous préférez peut-être investir dans des centrales solaires situées dans le sud de l'Europe pour des questions de rentabilité.



Investir dans des fonds d'investissements collectifs liés aux infrastructures vertes

La troisième option qui s'offre à vous est d'investir dans les infrastructures vertes **via des fonds d'investissements (FCPR, FPCI, FPS), des OPCVM ou des UC de contrat d'assurance-vie dédiées à cette thématique :** « énergie vertes/ transition énergétique/ infrastructure vertes/énergies renouvelables/... ».

Un fonds peut **investir dans divers types de projets d'investissements, dont des actions de sociétés en lien avec sa thématique ou dans d'autres fonds.** Il peut détenir de nombreuses participations dans des sociétés qui vont constituer son portefeuille d'investissements. Ces sociétés sont en lien direct ou indirect avec la thématique ciblée, qui peut représenter 100% de leur activité ou uniquement un % plus faible. Cela peut être des producteurs d'énergies, des constructeurs d'éoliennes, des producteurs de matière première...

Dans ce type d'investissement, les sous-jacents seront très diversifiés, les activités réelles de chaque société plus difficiles à identifier et la part « des infrastructures vertes » plus diluée. Votre impact sera par conséquent moins direct.

Dans ce type d'investissement, **le risque a vocation à être plus diversifié et mutualisé.**

Il sera nécessaire d'étudier le prospectus du fonds avant de réaliser son investissement pour vérifier, notamment, la composition du fonds en termes d'activités, de diversification géographique, de risque de change éventuellement.

Votre fonds investissant indirectement dans des actions cotées en bourse,

l'évolution de votre investissement peut être lié en partie à l'évolution des marchés financiers.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La notion d'infrastructures en tant que classe d'actifs pour l'investissement privé remonte aux années 1990. Elle a été créée en Australie, puis au Royaume-Uni et au Canada avant de faire son apparition en Europe au début du XXI^e siècle !



Zoom sur une solution innovante pour favoriser la transition énergétique : Amundi Energies Vertes

Comme nous l'avons vu précédemment, il existe **plusieurs solutions pour investir dans les infrastructures vertes.**

L'une d'elles consiste à **investir dans une société qui elle-même investira en direct dans des infrastructures vertes ; « Amundi Energies Vertes »** offre cette possibilité. Il s'agit d'un produit géré par Amundi Private Equity Funds avec les conseils techniques d'Amundi Transition Énergétique, **commercialisé au sein de contrats d'assurance vie** sous forme d'Unité de Compte.

Amundi Transition Énergétique (ATE) est une **société de gestion d'actifs**, filiale à 60% d'Amundi et à 40% d'EDF, dédiée à l'investissement dans les infrastructures vertes.





À NOVEMBRE 2020

Amundi Energies Vertes a déjà réalisé l'acquisition de **136 centrales solaires, réparties en Espagne et en Italie**

Dans le contexte climatique actuel, Amundi Transition Énergétique est un **acteur innovant dédié à la transition énergétique.**

La société **mobilise des capitaux sur le long terme** et **s'associe à des partenaires industriels** en France et à l'international dans le but de participer au financement de la transition énergétique.

Avec une capacité d'investissement de 2 Mds€ (avec recours à l'emprunt), **ATE investit dans des infrastructures vertes** (infrastructures de production d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique) **pour permettre aux investisseurs institutionnels d'investir dans ce type d'actifs.** De par son **partenariat avec le groupe EDF**, ATE bénéficie d'un savoir-faire industriel solide et d'une expertise financière des risques liés aux projets énergétiques.

2016-2017

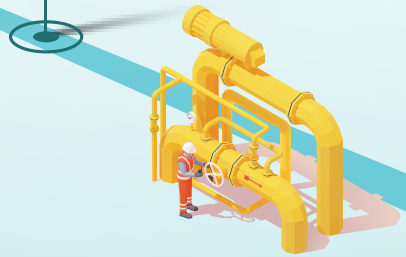
2016

Avril : agrément de la société de gestion Amundi Transition Énergétique

Décembre : investissement dans un portefeuille de 132 cogénérations gaz (334 MWe)

2017

Décembre : investissement dans un portefeuille de 17 cogénérations gaz (68 MWe)



Investissements réalisés par Amundi Transition Energétique de 2016 à 2020.

2018

Janvier : investissement dans 2 cogénérations biomasse
(14,2 MWe)

Décembre : investissement dans 36 cogénérations gaz
(160 MWe)



2019-2020

2019

Avril : investissement dans un portefeuille de 18 fermes solaires
(84,4 MWc)

Investissement dans un portefeuille de 3 fermes solaires
(26,8 MWc)

2020

Février : investissement dans un parc éolien de 13 turbines en Belgique
(44,9 MWe)

Novembre : investissement dans 136 centrales solaires en Espagne et en Italie
(250 MWp)

Décembre : investissement dans un portefeuille de parc éolien en France
(770 MW)



Conclusion

07.

Vous êtes intéressé(e)
par l'investissement en
infrastructures vertes ?

**Parlez-en
à votre
conseiller !**



**Vous
pourrez
lui exposer
vos besoins...**



**...afin de
trouver le type
d'investissement**
qui vous convient
le mieux



**Vous recevrez
ensuite des reporting
réguliers pour** suivre
l'évolution de votre
investissement





Amundi | Actifs Réels

ASSET MANAGEMENT

Mentions légales

Ce document n'a pas vocation à être diffusé auprès de, ou utilisé par, toute personne, investisseur qualifié ou non d'un pays ou d'une juridiction dont les lois ou les règlements l'interdiraient. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des produits financiers décrits dans ce document. Ce document est communiqué à titre d'information exclusivement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Les informations contenues dans ce document sont destinées à une diffusion large sans considération des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des besoins particuliers de chaque investisseur potentiel. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document. Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 15/12/2020.

Amundi Private Equity Funds Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros. Siège social : 90, boulevard Pasteur 75730 PARIS Cedex 15. N° Siren 422 333 575 RCS Paris. Amundi Énergies Vertes, société par actions simplifiée à capital variable dont le siège social est situé au 90 boulevard Pasteur -75015 Paris, identifiée sous le numéro unique 881 376 891 RCS Paris.

Amundi Énergies Vertes (« AEV ») ne peut être souscrite que par des compagnies d'assurance, et ne peut donc être accessible par un assuré qu'au travers d'un contrat d'assurance-vie. Ce document à destination des compagnies d'assurance est donc à l'usage exclusif des assurés, souscripteurs d'une unité de compte ayant pour support AEV au sein de leurs contrats d'assurance-vie. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ces produits ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.